

SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 28 / Numéro 10 • Jeudi 24 janvier 2008

www.speca.ca.edu

BRUNCH

30 janvier 2008

à inscrire à votre agenda

L'exécutif du SPECA vous invite à son célèbre brunch de la rentrée. Cet événement, recherché en soi, prendra cette année une couleur toute particulière. En effet, il s'agit d'une occasion spéciale où tous et chacun pourront venir saluer et remercier **Lorraine** des nombreuses années qu'elle a consacrées au service des membres de notre Syndicat. Puisque **Lorraine** accédera sous peu à une retraite bien méritée, nous vous attendons donc en grand nombre pour couronner une magnifique carrière.

Comme à l'habitude, vous y retrouverez vos collègues préféré(e)s, les œufs bénédictees, les bagels, le saumon fumé, les fruits, et toutes les gâteries usuelles.

**N'oubliez pas, le 30 janvier
à compter de 10h
au local du SPECA (G1145)**

... SOMMAIRE ...

- Lettre ouverte à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport 2
- Modifications au régime des études collégiales – état des lieux 4
- La situation au Vieux Montréal : 102 étudiants risquent d'avoir un casier judiciaire 7
- Lettre du directeur général Annexe I

Une nouvelle session... de nouveaux défis

L'exécutif du SPECA souhaite à tous et chacun d'entre vous la plus heureuse des années 2008. De la santé – bien sûr – mais aussi tout ce que vous pouvez désirer pour vous et tous ceux qui vous tiennent à cœur.

À l'interne la session qui commence sera lourde. La lettre du directeur général, que vous retrouverez en annexe I dans ce numéro du SPECA-HEBDO en fait foi : notre charge d'enseignement ne cesse d'augmenter, les tâches « connexes » à l'enseignement également. Pour améliorer cette situation, la véritable consultation syndicale sur la profession enseignante et sur un éventuel plan d'action visant la réouverture des négociations sur cette tâche aura cours ce printemps. D'autres dossiers de première importance nous attendent également, comme syndicat, sur cette épineuse question de la charge de travail. N'en énumérons que quelques-uns :

- le suivi de nombreux griefs et recours concernant la contestation de la non-récupération de nos salaires lorsque, après une grève, nous reprenons les cours ;
- la poursuite d'au moins un arbitrage sur des ETC perdus suite à une mauvaise interprétation, par le Ministère, de la clause 8-5.09, selon nos prétentions ;
- la lutte contre les prétentions du Bureau de placement relativement aux ouvertures de postes et de charges annuelles de remplacement (dont la gestion, à partir de mai prochain, des charges à temps complet à l'éducation permanente à ouvrir au réseau).

Beaucoup de travail, amorcé lors de la dernière session, explique en partie pourquoi nous n'avons pu tenir qu'une seule assemblée syndicale à l'automne, bien que nous ayons pu rencontrer les RCD et les membres de la CÉ et du CRT à quelques occasions (heureusement que l'exécutif et les membres professeurs de la Commission des études et du Comité des relations du travail disposaient de tous les mandats requis pour faire leur travail).

→ → → Suite de la page 1

Mais la situation risque d'être fort différente lors de cette session puisque plusieurs dossiers importants devront soit être finalisés, soit être renégociés, ce qui nécessitera sûrement plusieurs assemblées. Bien que nous ayons depuis plusieurs années convenu d'une lettre d'entente sur la 27^e paie (quelques articles ont été publiés dans le SPECA-HEBDO de la dernière session) le directeur général a prévenu la présidente du SPECA qu'elle ne s'appliquerait pas (les vérificateurs y voyant des problèmes!)¹ : à renégocier donc, à partir de nouveaux mandats ou en maintenant nos positions. Au niveau des lettres d'entente s'ajoutent la «lettre d'entente sur l'aide à la réussite» qui nous a posé problème à l'automne, faute pour les parties de s'entendre sur l'utilisation des ressources au cours des dernières années : ici encore, ce dossier est majeur aussi bien pour l'aide aux étudiants que pour nos tâches et notre sécurité d'emploi. Sans oublier toutes les conséquences à débattre sur le fond, de la mise en place d'une Politique d'assistance professionnelle.

Mais ce qui nous affectera davantage, dans les mois à venir, ce sera sûrement la prise de retraite de Lorraine. Lorraine, soucieuse d'assurer une transition efficace, nous aidera à l'ef-

fectuer. Elle ne sera donc pas complètement absente du collège durant les semaines qui viennent mais elle sera de moins en moins présente à partir de février. Et nous nous devons de lui faire connaître la place qu'elle occupe dans nos cœurs à tous. C'est pourquoi le déjeuner de la rentrée sera un SPÉCIAL : nous vous y attendons, de même que tous les retraités disponibles – surtout ceux qui ont travaillé avec elle

Note : Nous changerons également de directeur général d'ici la fin de l'année. Souhaitons que nous évitions des surprises semblables à celles que certains de nos collègues d'autres cégeps ont connues, c'est-à-dire un directeur général provenant du secteur privé et n'ayant jamais mis les pieds dans un cégep comme enseignant et/ou salarié d'un autre corps d'emploi – parfois même n'y ayant jamais étudié.

¹ Pourtant, notre conseiller syndical, responsable FNEEQ des assurances et des régimes de retraite, n'y voyait-il pas la meilleure entente possible?

Lettre ouverte à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Réinvestissement au collégial : plus de comités ou plus de profs ?

*Lettre publiée dans le journal Le Soleil et sur Cyberpresse,
le 14 décembre 2007*

Madame Michelle Courchesne
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Le gouvernement du Québec s'apprête à décider de la manière avec laquelle il disposera des sommes qu'il recevra, en janvier, à titre de transferts fédéraux consacrés à l'enseignement supérieur.

Une première décision doit être prise quant au partage à faire entre les universités et les cégeps. Elle est certes importante, mais plusieurs signes donnent à penser que la proportion des sommes allouées aux deux ordres d'enseignement devrait refléter leur importance respective dans le système d'éducation québécois. Nous nous en réjouissons.

Mais la destination des sommes qui seront dévolues au collégial nous préoccupe grandement : quelle part du réinvestissement dans le réseau collégial le gouvernement libéral consacrera-t-il à l'enseignement proprement dit?

Le rôle majeur que jouent les cégeps dans le développement économique et régional n'est plus à démontrer. Partout sur le territoire, c'est un puissant vecteur de scolarisation, une force

→

→ → → Suite de la page 2

qu'on nous envie, dans le contexte d'un marché de l'emploi marqué de changements rapides et d'une demande croissante de travailleuses et de travailleurs qualifiés.

Mais le réseau collégial étouffe : les enseignantes et les enseignants, qui œuvrent en première ligne, sont débordés et il est plus que temps que votre ministère s'en préoccupe. La situation est telle qu'il serait incompréhensible que le réinvestissement à venir ignore le cœur de la mission collégiale, soit l'enseignement. Doit-on vous convaincre que c'est d'abord dans la relation professeur-étudiants que se joue la réussite ?

L'enseignement collégial a besoin d'oxygène

Les cégeps font partie de l'enseignement supérieur. Or, les heures d'enseignement y sont plus élevées qu'au secondaire et qu'à l'université, alors que tout le travail connexe a considérablement augmenté depuis 15 ans. La profession rebute rapidement celles et ceux qu'elle a pu attirer sur la base de l'image qu'on s'en fait dans le grand public, à tel point que plusieurs départements techniques sont aux prises avec d'importants problèmes de recrutement. Nombre de profs fraîchement recrutés dans l'industrie y sont retournés après une session ou deux, ayant dû faire face à une charge de travail et à une sollicitation continuelle qu'ils ne soupçonnaient pas.

La dernière négociation dans le secteur public a laissé entiers tous les problèmes de la tâche enseignante au collégial. Peu de gens savent que les maigres ressources enseignantes consenties au réseau collégial, en décembre 2005, ne pouvaient même pas être affectées directement à l'enseignement. Effectivement, le gouvernement a choisi alors d'investir dans le fonctionnement administratif et les projets périphériques des collèges, plutôt que dans la salle de classe.

La lecture de ce texte est instructive. Nul besoin de lire entre les lignes pour constater à quel point le travail enseignant au collégial est devenu complexe et lourd. Or, comme parallèlement le financement des enseignantes et des enseignants a diminué, il devient difficile, voire impossible, de livrer la marchandise. Nombre d'enseignantes et d'enseignants croulent sous les corrections, d'autres sont aux prises avec un nombre de préparations différentes qui n'a rien à voir avec ce qui existait avant la réforme et tous doivent assurer une part plus ou moins grande de la gestion des programmes. Les nouveaux venus déchantent rapidement, faut-il le dire, quant à ce qu'ils imaginaient comme conditions de travail.

La nouvelle convention collective, imposée par votre gouvernement, a mis en place un comité de travail paritaire au sujet de la tâche. Ce comité vient de lancer dans les collèges, aux fins de validation, un portrait détaillé de la tâche enseignante au collégial.

L'alourdissement de la tâche au collégial est un fait établi : quiconque fréquente l'enseignement collégial pourrait en témoigner. Et cela, dans un contexte où les salaires consentis au collégial sont bien en dessous de ce qui a cours dans l'enseignement supérieur en Amérique du Nord. La situation est telle que certaines directions de collège, pourtant traditionnellement plus pressées de récupérer à des fins administratives tout argent neuf, la dénoncent, certaines très ouvertement.

La promotion des collèges, la réfection des bâtisses, la recherche, les projets internationaux, les nombreux rapports d'imputabilité, les activités parascolaires, les projets de développement, le recrutement, les nouveaux comités : nous en sommes.

Mais si tous ces aspects du réseau collégial amènent à négliger l'essentiel, il y a un problème. La situation actuelle commande un réinvestissement urgent dans la tâche enseignante et nous osons espérer que vous saisissez l'occasion de le faire.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Mario Beauchemin, président – Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ)

Ronald Cameron, président – Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

Jean-Claude Drapeau, président – Fédération autonome du collégial (FAC)

Voir aussi en annexe I la réponse du directeur général monsieur Roch Tremblay au président du Comité patronal de négociation des collèges, Monsieur Laval Dubé, sur la profession enseignante.

Modifications au régime des études collégiales – état des lieux

Faisant fi des réserves exprimées par le Conseil supérieur de l'éducation et par plusieurs instances importantes du monde de l'éducation au Québec (dont la FNEEQ), le Ministère de l'éducation a décidé d'aller de l'avant avec son Projet de règlement modifiant le régime des études collégiales (RREC). Ce faisant, la base d'admission pour entreprendre des études collégiales devient le DES et non plus le DES+. Notons cependant que les conditions pour l'obtention d'un DES ont été augmentées, voir tableau en page 5.

Pour la discipline mathématique, ces modifications ont eu pour effet, dans un premier temps, de permettre l'accès au collège d'étudiants dont le dernier cours de mathématiques réussi est le Mathématique 416 (niveau le plus faible de 4^e secondaire). La précipitation avec laquelle se sont effectuées les modifications au RREC a forcé la mise en place d'une mesure artificielle de soutien aux étudiants se dirigeant en Sciences Humaines ou en Histoire et Civilisation. Ainsi, une formation d'appoint de 15 heures peut être offerte aux étudiants de ces programmes. Cependant, il n'y a aucune obligation pour les collèges d'offrir cette formation et aucune obligation, non plus, pour les étudiants de suivre cette formation. De plus, aucune sanction d'échec ou de réussite n'y est associée. Aucune mention de cette formation ne doit apparaître au bulletin de l'étudiant. En fait, la seule obligation consiste en une déclaration auprès du ministère, à l'effet que l'étudiant a « suivi » cette formation, afin de s'assurer que le financement pour cette formation ne soit accordé qu'une fois par étudiant.

Par ailleurs, les modifications apportées au RREC ont également des répercussions sur les étudiants désirant entreprendre des études collégiales dans des programmes exigeant des préalables mathématiques particuliers. Malheureusement, il semble que le Ministère de l'éducation n'ait pas prévu ces répercussions puisqu'aucune mesure particulière n'a été envisagée pour ces étudiants. Ainsi, le Collège doit accepter un étudiant dont le dernier cours de mathématiques réussi est Mathématique 416. Cependant, si le programme dans lequel cet étudiant désire s'inscrire requiert le cours Mathématique 514 ou le cours Mathématique 436, l'étudiant se retrouve dans un « no man's land ». Il n'existe aucun cours de mise à niveau, au collégial, pour Mathématique 514 et, bien qu'il existe un cours de mise à niveau pour Mathématique 436, ce cours a comme préalable Mathématique 426 ou 514. Cherchez l'erreur.

Dans un élan de générosité sans borne, le ministère a décidé d'étendre l'accès aux études collégiales sur la base d'un DES sans conditions particulières à tous les étudiants (ou devrait-on dire ex-étudiants) peu importe l'année d'obtention de leur

DES. Le Ministère s'affaire présentement à mettre sur pied des cours de mise à niveau dans les 5 matières suivantes : langue d'enseignement et langue seconde de 5^e secondaire, ainsi que mathématique, sciences physiques et histoire de 4^e secondaire. Si ces cours de mise à niveau sont du même acabit que la formation d'appoint offerte aux étudiants de Sciences Humaines il y a tout lieu de s'inquiéter.

Propositions des professeurs de mathématiques du collège Ahuntsic

Afin d'offrir aux étudiants touchés par les modifications apportées au RREC non seulement l'opportunité d'accéder aux études collégiales, mais bien une chance réelle de compléter des études collégiales avec succès, les professeurs du département de mathématiques souhaitent obtenir votre appui concernant des propositions qui seront acheminées à la CÉ. Bien que ces propositions se réfèrent toujours à la discipline que les étudiants qui obtiendront leur DES en 2010 auront une formation en mathématiques comparable à celle qui est exigée depuis 1997 en vue de poursuivre des études collégiales, soit l'équivalent du cours Mathématique 514.

Concernant les programmes de Sciences Humaines et d'Histoire et Civilisation, et ce pour les étudiants ayant obtenu leur DES avant 2010 ;

- il est proposé, d'ajouter une condition particulière d'admission, soit un cours de mathématiques de 5^e secondaire.

Advenant le rejet de la proposition précédente et afin d'offrir aux étudiants de Sciences Humaines et Histoire et Civilisation, dont le dernier cours de mathématiques réussi est le Mathématique 416, une réelle formation d'appoint ;

- il est proposé de créer un cours d'appoint de 45 heures qui serait préalable au cours de Méthodes quantitatives (360-300-RE) ;
- il est proposé que le cours de Mathématique 514 devienne un préalable au cours de Méthodes quantitatives avancées (201-301-RE ou 201-302-RE).

Concernant les étudiants admis sur la base d'un DES et n'ayant pas réussi un cours de mathématiques de 4^e secondaire ;

- il est proposé que le cours de mise à niveau pour mathématiques de 4^e secondaire, cours que ces étudiants auront l'obligation de suivre, en soit un de 150 heures.



→ → → Suite de la page 4

Concernant les étudiants admis sur la base d'un DES, dont le dernier cours de mathématiques réussi est le Mathématique 416 et qui désirent accéder à des programmes requérant des préalables mathématiques particuliers;

- il est proposé de créer un cours de mise à niveau pour Mathématique 436 (incluant 426) de 120 heures;
- il est proposé de créer un cours de mise à niveau pour Mathématique 514 de 90 heures.

Finalement, la formation préalable acquise au secondaire étant un facteur crucial de la réussite au collégial, et ce particulièrement en mathématiques;

- il est proposé que tous les cours de mise à niveau du collégial soient offerts non seulement aux étudiants auxquels il

manque un préalable mais également aux étudiants ayant obtenu de faibles résultats au secondaire.

Vous trouverez en page 6 un diagramme illustrant l'ensemble des cours de mise à niveau, existants ou proposés, en mathématiques.

En janvier, je communiquerai avec les RCD pour discuter de la forme que pourrait prendre un éventuel appui de votre part. Je suis consciente de la difficulté de s'y retrouver dans le dédale de cours préalables et de cours de mise à niveau en mathématiques et il me fera plaisir de répondre à vos questions, s'il y a lieu.

Merci de votre attention

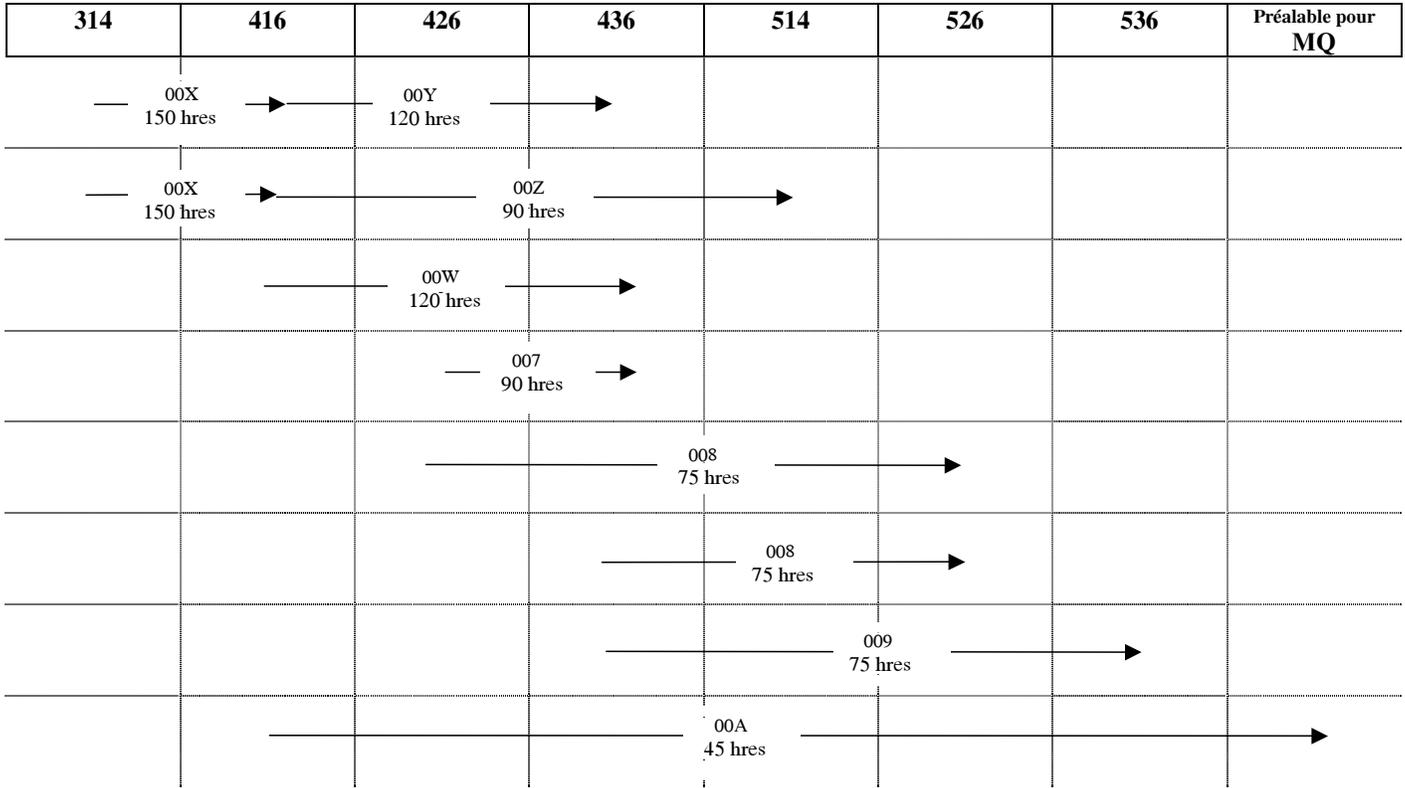
Hélène Robert, RCD au département de mathématiques

Tableau : Conditions de sanction au secondaire

Année	Sanctions du secondaire	Admission au collégial
Avant 1997	DES : <ul style="list-style-type: none"> • 54 unités de 4^e et 5^e secondaire dont au moins 20 unités de 5^e secondaire. • Langue d'enseignement de 5^e; français, langue seconde de 5^e ou anglais; langue seconde de 4^e; histoire de 4^e. 	DES
1997 à 2007	DES : <ul style="list-style-type: none"> • 54 unités de 4^e et 5^e secondaire dont au moins 20 unités de 5^e secondaire. • Langue d'enseignement de 5^e; français, langue seconde de 5^e ou anglais; langue seconde de 4^e; histoire de 4^e. 	DES + incluant : langue d'enseignement de 5 ^e ; langue seconde du 5 ^e ; histoire de 4 ^e ; sciences physiques de 4 ^e ; mathématique de 5 ^e ou de 4 ^e de niveau comparable.
2007 à 2010	DES : <ul style="list-style-type: none"> • 54 unités de 4^e et 5^e secondaire dont au moins 20 unités de 5^e secondaire. • Langue d'enseignement de 5^e; langue seconde de 5^e; histoire de 4^e; sciences physiques de 4^e; mathématique de 4^e. 	DES
À partir de 2010	DES : <ul style="list-style-type: none"> • 54 unités de 4^e et 5^e secondaire dont au moins 20 unités de 5^e secondaire. • Langue d'enseignement de 5^e; langue seconde de 5^e; histoire de 4^e; sciences physiques de 4^e; mathématique de 4^e; arts de 4^e; éthique et culture religieuse ou éducation physique et à la santé de 5^e. 	

→ → → Suite de la page 5

Diagramme illustrant les cours de mise à niveau (proposé et existants) nécessaires à l'obtention des préalables mathématiques particuliers



Préalable(s) exigé(s) pour 201-301-RE: 00Z ou 514
 360-300 (MQ): 00A ou 514 (actuellement 416 + 15 heures de formation)
 201-007-50: 426 ou 514

WOW! Je vois tout en couleur

Lucy in the sky with diamonds;
Lucy in the sky with diamonds;
Lucy in the sky with diamonds; ah, ah
Cellophane flowers of yellow and green
Towering over your head...

Moi qui croyais que le LSD et le psychédélisme avaient fait leur temps, c'était sans compter les effets à long terme chez certaines personnes. Je l'ai compris en entrant dans le décor surréaliste dans lequel le Collège a décidé de nous faire halluciner au premier étage du bloc B qui mène à la piscine et à la nouvelle salle de musculation. *Buzz* gratuit et garanti.

Robert Arpin



LUTTE CONTRE LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ

La situation au Vieux Montréal :

102 étudiants risquent d'avoir un casier judiciaire

Vous trouverez, dans ce numéro, des informations sur la grève étudiante au Cégep du Vieux Montréal et plus précisément, il faut le dire, sur le fameux bed-in interdit qui s'est transformé en une regrettable confrontation entre policiers et étudiants dans la nuit du 13 au 14 novembre 2007.

Cet événement a pris beaucoup de place dans leurs discussions, dernièrement, au détriment, peut-être, de celles qu'ils auraient pu avoir sur la principale revendication des étudiants : la gratuité scolaire. Mais ils avaient besoin d'en parler, et il était absolument nécessaire qu'ils reviennent sur l'événement pour mieux le comprendre et tenter de faire en sorte qu'une telle confrontation ne se produise plus jamais au Cégep du Vieux Montréal. Ceux d'entre eux qui avaient été témoin d'événements semblables, en 1991, s'étaient promis la même chose. Pourront-ils, cette fois, tenir promesse et faire en sorte que les blessures, les arrestations d'étudiants de même que les dégâts matériels ne soient plus que des mauvais souvenirs d'une époque révolue ?

En attendant que de véritables décisions soient prises, en ce sens, nous vous proposons de poursuivre la réflexion sur les événements qui ont marqué cette chaude session de l'automne 2007 au Cégep du Vieux Montréal.

Quelques considérations sur les événements du 13 novembre : permettre, interdire ou tolérer le bed-in ?

Les membres de la direction avaient trois raisons d'interdire le bed-in les jours précédant la grève. La première raison invoquée était le fait que le Service de sécurité des incendies de la ville de Montréal n'a pas donné son aval pour la tenue d'une « activité étudiante avec coucher » au collège pour la nuit du 12 novembre. Or, nous savons aujourd'hui que les pompiers ont décidé, il y a quelque temps, de ne plus se prononcer sur ce type d'activités. Ils ne le font donc pour personne. D'ailleurs, la Direction a cessé de recourir à cet argument depuis que ce fait lui a été rappelé.

La deuxième raison était la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (loi 43). Les directeurs craignaient, en autorisant le bed-in, d'être accusés de complicité dans la fermeture du collège par les étudiants. Pourtant, dans le Devoir du mardi 13 novembre, Catherine Poulin, porte-parole du Conseil du trésor, citée par Brian Myles, affirmait qu'il n'y avait pas à s'inquiéter et ses explications sont plutôt claires : « La loi 43 est une loi de relations de travail » dit-elle. Si un professeur décide de ne pas donner un cours dans un geste de solidarité avec

les étudiants, il serait passible de sanctions en vertu de la loi. Par contre, la direction d'un collège ne saurait être tenue responsable pour la fermeture d'un campus sous la pression des étudiants en grève. [...] « Si des étudiants bloquent un cégep, [la direction] ne sera pas poursuivie en vertu de la loi 43 » ajoute-t-elle.

La troisième raison : une entente prise avec les étudiants lors du dernier bed-in n'aurait pas été respectée. En effet, on avait exigé de ceux qui restaient dans le collège pour la nuit qu'ils sortent du territoire du cégep avant de commencer leur piquetage afin qu'on n'établisse pas de liens entre le bed-in et la grève. Les étudiants ne l'ont pas fait, protestant de cette manière contre la loi 43 et ses conséquences. Il faut rappeler que, lors de son allocution du 14 novembre, Jacques Roussil, directeur général du Cégep du Vieux Montréal tout en précisant que des ententes n'avaient pas été respectées par le passé, a tout de même réaffirmé ce fait important : « Il est vrai qu'au cours des dernières années, des étudiants du Cégep ont tenu dans nos murs des activités avec coucher sans que nous ayons à déplorer d'incidents malheureux. » Étrangement, le discours n'était plus le même quelques jours après la grève. En effet, dans le communiqué du 29 novembre, la Direction expliquait d'une autre façon sa décision de ne pas autoriser le bed-in et « des incidents malheureux » faisaient tout à coup leur apparition dans son discours : « Ainsi, lors des grèves de l'hiver 2005 et du printemps 2006, il a été impossible de prévenir certains gestes de violence envers des personnes et des actes causant des dommages matériels. »

Ces trois raisons ne paraissent pas suffisantes aux représentants syndicaux des professeurs, des employés de soutien, des professionnels et des interprètes pour justifier la ligne dure adoptée par la direction face à une activité qui avait été démocratiquement demandée par les étudiants et dont ceux-ci étaient prêts, dans la journée du 12 novembre, à négocier les conditions. Ces raisons ne pouvaient non plus justifier, toujours selon les représentants syndicaux, le recours aux forces policières pour sortir les étudiants du bâtiment. Il aurait mieux valu tolérer l'activité, l'encadrer, négocier toute la nuit avec les manifestants s'il le fallait plutôt que d'en forcer l'éviction à coups de matraques et par des arrestations massives. C'est ce qu'ils ont essayé en vain de faire valoir à Monique D'Amours, directrice des ressources humaines, lors de deux rencontres précédant la grève.

Une couverture médiatique à nuancer

S'il est clair qu'il faut dénoncer haut et fort le vandalisme, il est tout de même important d'essayer de comprendre ce qui s'est véritablement passé et de voir comment les actes violents qui ont

→ → → Suite de la page 7

été commis de part et d'autre auraient pu être évités. Beaucoup d'enseignants du Vieux Montréal n'ont eu, de prime abord, que les médias comme source de renseignements. Si certains faits qui ont été rapportés sont justes, les informations données par les journalistes étaient parfois tendancieuses ou incomplètes.

Un journaliste du Journal de Montréal, Jean-Philippe Pineault, a été témoin des événements de la nuit du 12 novembre en se faisant passer pour un étudiant. Il avait tout à fait raison de dire que des gens buvaient de l'alcool dans le cégep, mais il n'a pas précisé que de la bière y était aussi vendue en toute légalité dans le cadre d'une activité de financement organisée par le Département de photographie et dûment supervisée. Ainsi, cette consommation d'alcool devait paraître pire qu'elle n'était aux yeux de ceux qui entraient dans le cégep sans connaître ce fait. Il faut également parler de la fameuse toilette arrachée par les étudiants. En fait, il s'agissait d'une vieille toilette jaune trouvée dans une ruelle avoisinante.

Les étudiants le savent : ils ont perdu la bataille de l'opinion publique. On les a généralement présentés comme des casseurs et des fauteurs de troubles alors que la plupart d'entre eux étaient des manifestants pacifiques. Des professeurs qui se trouvaient au collège en cours de soirée ont reconnu parmi les manifestants des moniteurs du Caf, notamment, et d'autres étudiants parmi les meilleurs de leurs classes, activement engagés dans leur apprentissage comme dans leurs revendications.

La rencontre post-grève avec la direction

Le 26 novembre dernier, les membres des exécutifs syndicaux du Collège étaient conviés à une rencontre avec les membres de la direction : Jacques Roussil, Murielle Lanciault, Monique D'Amours et Stéphane Godbout. C'est en tant que membre de l'exécutif du syndicat des professeurs que Madame Sophie Guillemette s'est rendue à cette réunion très attendue. Il était clair, dès le début de la rencontre, que la direction, tout en étant fort attristée des événements de la nuit du 13 au 14 novembre, continuait à croire fermement que l'éviction des manifestants par la police était la meilleure décision à prendre, et à jeter tout le blâme de la violence et du grabuge sur les étudiants.

La rencontre a permis de mettre en évidence le fait que les membres des exécutifs et ceux de la direction ne partageaient pas du tout la même vision, la même perception des manifestants. Pour ces derniers, il s'agissait d'étrangers malveillants et dangereux qu'il fallait chasser des murs du collège; Jacques Roussil a d'ailleurs comparé les participants au bed-in à un individu armé d'un couteau qui serait entré chez lui. Pour les enseignants, il s'agissait d'étudiants qu'ils côtoient et auxquels ils enseignent, prêts à se mobiliser pour défendre leurs revendications. Bref, des jeunes inexpérimentés mais bien intentionnés. Cette différence dans les perceptions explique assez bien la divergence des nos

points de vue. Pour les enseignants, le Collège avait la responsabilité d'encadrer les activités des étudiants, que ce soit pour les soutenir ou pour exercer un certain contrôle (en permettant que le bed-in soit fermé, par exemple, seulement accessible aux étudiants du Vieux Montréal). Et surtout, éviter à tout prix de faire intervenir la police. Pour eux, le contrôle ne pouvait être assuré étant donné la menace que représentaient les manifestants et il fallait recourir aux forces de l'ordre.

Les participants ont également eu, lors de cette rencontre, la confirmation que les membres de la direction étaient tous partis à 19 h, à la fin d'une réunion, le soir du 12 novembre. Seul Jean-Guy Tremblay, responsable de la sécurité, était présent et il avait pour mandat de refuser toute négociation avec eux et de sortir les étudiants du Collège après 23 h. Les participants à cette rencontre ont demandé aux membres de la direction pourquoi aucun d'entre eux n'était resté ce soir-là. Leur réponse a été assez surprenante : ils ne se doutaient pas que leur décision engendrerait une telle confrontation avec les étudiants. Ils ne pouvaient que constater l'échec de la communication avec eux c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas réussi à les convaincre de ne pas rester au cégep pour la nuit. Ce qui leur avait été prédit et communiqué par les représentants syndicaux, lors des deux rencontres avec Madame D'Amours, n'avait donc pas été considéré à sa juste valeur.

Ces mêmes participants leur avaient ensuite demandé pourquoi ils avaient donné pour mandat à Jean-Guy Tremblay de faire intervenir la police. Ils ont alors été assurés qu'une chronologie objective des événements, qui serait disponible sous peu, éclairerait totalement le sujet. Malheureusement, cette chronologie, que le syndicat des professeurs a effectivement reçue peu de temps après, ne semble ni objective ni véritablement éclairante sur les raisons qui ont mené le Collège à prendre cette décision. On ne peut que se questionner sur la provenance de cette version des faits puisque la direction était absente lorsqu'ils se sont produits. Vient-elle de Jean-Guy Tremblay dont les rapports avec les étudiants étaient déjà tendus avant la grève? Comment les actes de vandalisme reprochés aux étudiants peuvent-ils justifier une décision prise quelques heures avant qu'ils ne soient commis? Ainsi, malgré les attentes, les explications qui ont été données n'ont pu dissiper les divergences majeures d'opinion entre les représentants syndicaux et la Direction du collège sur la pertinence de l'intervention policière.

Vous trouverez ci-joint la position de la FNEEQ dans ce dossier (annexe II) ainsi que la lettre qu'elle a fait parvenir au directeur général du Cégep du Vieux Montréal (annexe III). Le SPECA, de même que tous ses membres, devraient joindre leur voix à celles de leurs collègues du Cégep du Vieux Montréal et de la FNEEQ. La lettre du SPECA se retrouve en annexe IV.